

# Ruissellement Érosion Coulées de Boues :

\*\*\*\*\*

## Pour une mobilisation locale

## de tous...



# Ruissellement, Érosion, Coulées de Boues :

- Contexte et quelques rappels
- Des agriculteurs et la Chambre d'Agriculture mobilisés
- Les EPCI : Des stratégies différenciées selon les évènements, les compétences, les particularités des territoires, les actions déjà engagées, ...
- L'État en appui des élus
- Le maire : vigilance, prévention, proximité
- Le Conseil départemental
- L'action des particuliers
- Intervention de M. Bruno DUVERGÉ



# Contexte et objectifs de cette conférence

- Cette réunion d'information s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation de vos élus, de la Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais et des services de l'État pour la lutte contre le ruissellement, l'érosion et les coulées de boues.
- Quatre réunions en préfecture pour voir les possibilités d'actions à CT, MT et LT.
- Douze réunions d'information des élus et des agriculteurs sur les territoires
- Des micro-bassins versants tests dans les EPCI pour amorcer un plan d'action et mobiliser rapidement les acteurs.



# Rappel : Les facteurs naturels et aggravants de l'érosion

- La pluie : intensité, durée
- Le sol : structure, sécheresse ou saturation, richesse en humus
- Le relief : pentes, talwegs
- l'occupation du sol : cultures, parcellaire, assolement, rotation, éléments du paysage
- Les pratiques culturales
- l'aménagement du territoire : urbanisation, gestion des eaux pluviales du bâti, des voiries et autres surfaces imperméabilisées



## Des évènements de plus en plus fréquents ?

Les facteurs de l'érosion évoqués et leur évolution montrent que nous devons nous préparer à des évènements plus fréquents, plus intenses.

**=> une mobilisation individuelle et collective de tous les usagers du territoire pour éviter les causes et limiter les conséquences du ruissellement, de l'érosion et des coulées de boues.**



## L'unité de travail : le Bassin versant

Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

**=> L'action collective est nécessaire et doit se définir à l'échelle du bassin versant le plus pertinent.**

**=> Mais, chacun peut, sans attendre, agir à son niveau.**



# Des acteurs du territoire solidaires dans la lutte

Les usagers du territoire vont devoir unir leurs efforts, combiner et concerter leurs actions pour conduire une politique efficace et économe en moyens.

Les acteurs à mobiliser sont :

- Les agriculteurs qui occupe plus de 70 % de l'espace voire davantage dans les communes rurales,
- Les collectivités,
- Les gestionnaires de voirie,
- Les particuliers.



# Les principes de base des méthodes de lutte

L'objectif va consister à amortir la chute de la goutte d'eau et à ralentir les écoulements le plus en amont possible pour favoriser son infiltration ou son stockage temporaire.

L'approche pour déterminer les moyens de lutte peut se faire par la séquence « éviter, réduire, compenser » :

- Éviter les causes,
- Réduire les causes,
- Compenser par des infrastructures.



# L'érosion des sols agricoles



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

Service Environnement -



## EAU / PLUIE / CLIMAT

Intensité / taille des gouttes (orages), durée  
Vitesse d'écoulement élevée sur les pentes



## TERRAIN

**SOLS** : limoneux ou sablo-limoneux, taux de matière organique faible (1% de MO en plus = diminution de l'érodibilité de 10%), faible perméabilité du sol (saturation plus rapide), humidité du sol élevée (favorise le ruissellement)

**RELIEF** : longueur-pente des parcelles, zones de convergence (galleries



## OCCUPATION du SOL et CULTURES

**CULTURES** :  
plantes sarclées, couverts peu développés (peu de racines, peu d'infiltration par le complexe sol-végétation)

**PRATIQUES à RISQUE** :  
sol nu en interculture, tassements, affinement excessif...



## AMENAGEMENT du TERRITOIRE

Urbanisation, routes, parkings,  
suppression des zones tampons et des obstacles naturels, ...



# L'érosion des sols

## Erosion hivernale



Pluies continues peu intenses



**Actions agronomiques  
Petits aménagements**

## Erosion de printemps

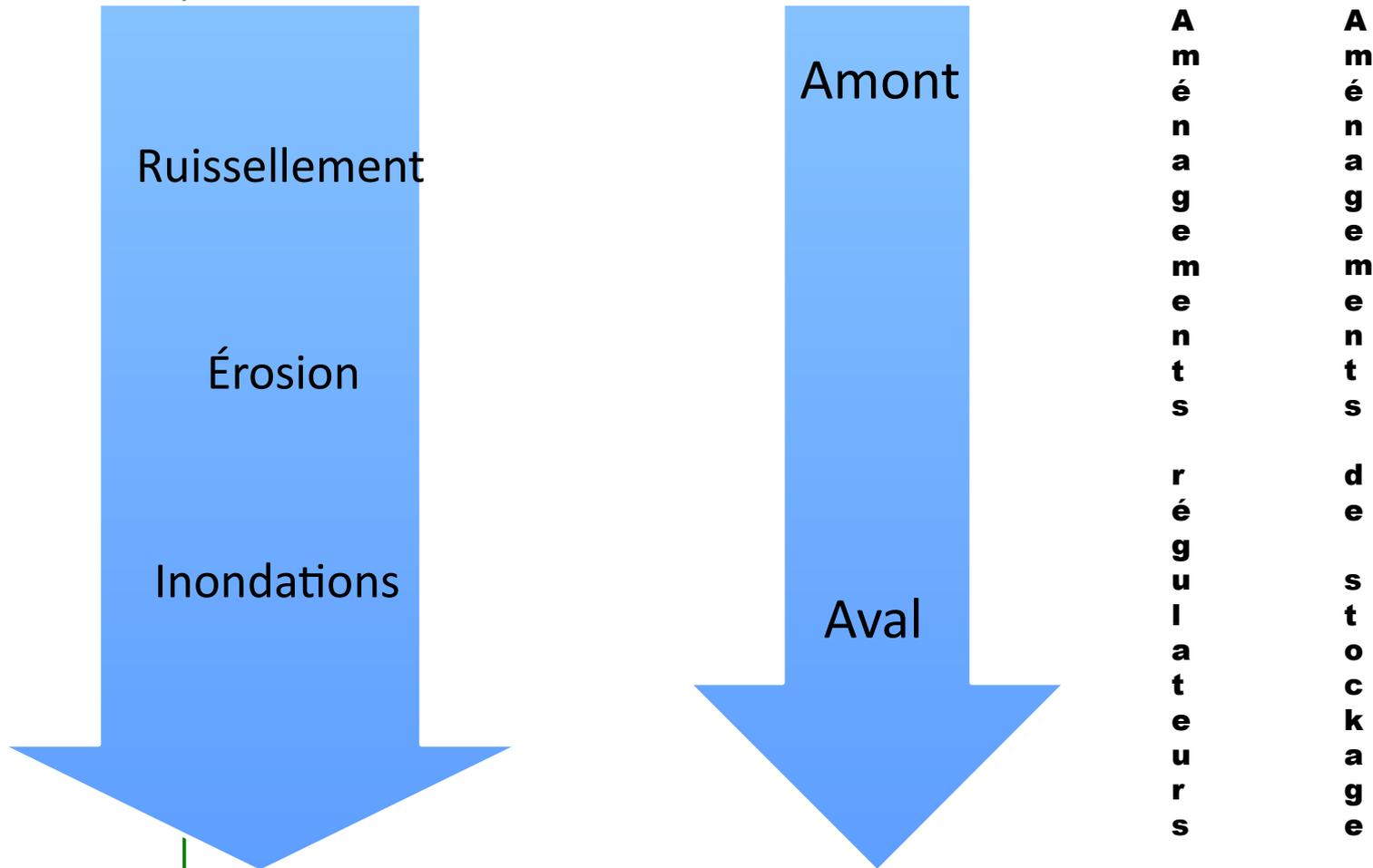


Pluies orageuses



**Actions hydrauliques  
Aménagements lourds**

# Lutter contre l'érosion des sols

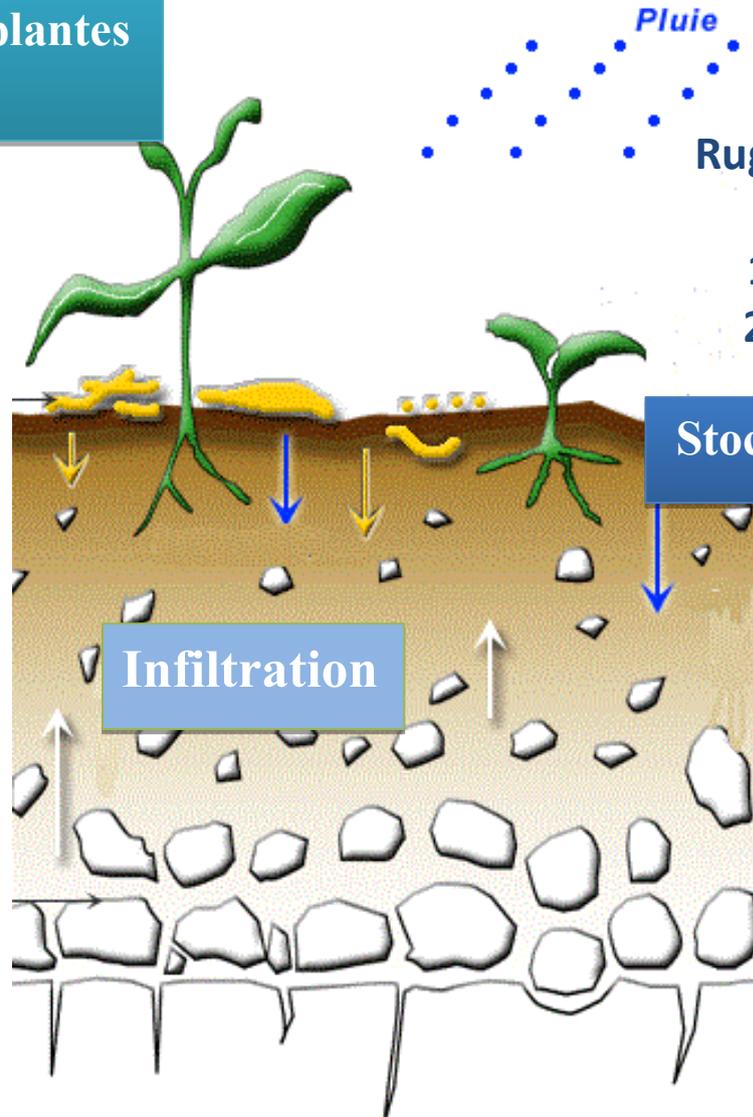


# Lutter contre l'érosion des sols

## Devenir de la pluie

Quasi-totale avec sol couvert

Interception par les plantes

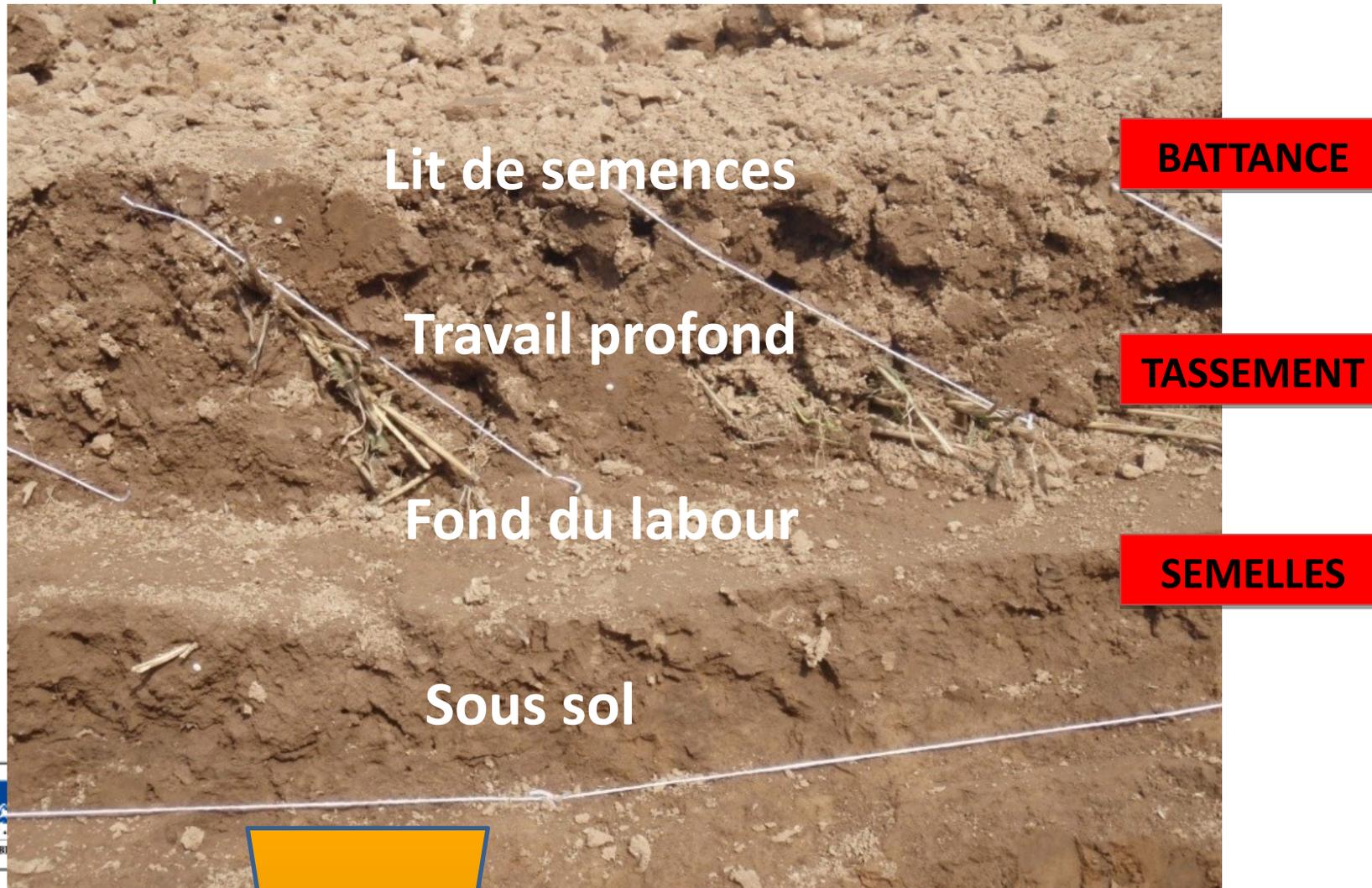


Infiltration dépend de la structure / biologie du sol (15 mm/h)



# Lutter contre l'érosion des sols

## Freins à l'infiltration



PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

# Lutter contre l'érosion des sols

## Protéger le sol contre l'impact des gouttes de pluies



Maintenir des résidus de culture en surface, semer des intercultures,...

➔ Efficacité à partir de 40 % de sol couvert



# Lutter contre l'érosion des sols

## Stabiliser les agrégats du sol

Les MO améliorent la stabilité de la structure du sol

- ◆ Essai des 42 parcelles (Versailles) (Jachère nue depuis 1929, INRA)
  - Fin mai (2 mois après bêchage)

Indice de battance :

$$\frac{(1.5 \times LF) + (0.75 \times LG)}{MO}$$

Argile + 10 x **MO**

Amendements calciques,  
apports fréquents de  
matières organiques,  
couverts hivernaux,...

Parcelle témoin

C= 0,5%

MO= 0,9 %

Parcelle fumier

C= 2%

MO= 3,4%



PF  
DU PAS-

Formation ENESAD 2010, AgroParisTech

# Lutter contre l'érosion des sols

## Favoriser l'infiltration – limiter le tassement

Limiter la battance et la compaction, favoriser l'activité des vers de terre, ne pas trop affiner le sol, ...



# Lutter contre l'érosion des sols

## Favoriser l'infiltration – limiter le tassement



Pneus 1400 x 20 (4.5 b) C.U. = 3500 kg/roues  
**Empreinte = 18 cm**



Pneus 24 R 20,5 (1.5 b) C.U. = 3500 kg/roues  
**Empreinte = 10 cm**



# Lutter contre l'érosion des sols

## Occupation du sol

Taille et longueur des parcelles, alternance spatiale des cultures +/- sensibles – concertation de l'assolement, gestion différenciée des fourrières,.....



### Réduire les longueurs de pente :

Pour une pente de 5%, une parcelle de 100 m de long s'érode 4x moins qu'une parcelle de 400 m

**Fourrières en herbe ou en culture d'automne** : 12 m d'herbe en bas de pente réduit des 2/3 l'érosion des sols

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

# Lutter contre l'érosion des sols

## Simplification du travail du sol

TCS



Strip Till



Semis direct



Liberté  
RÉPUB

PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

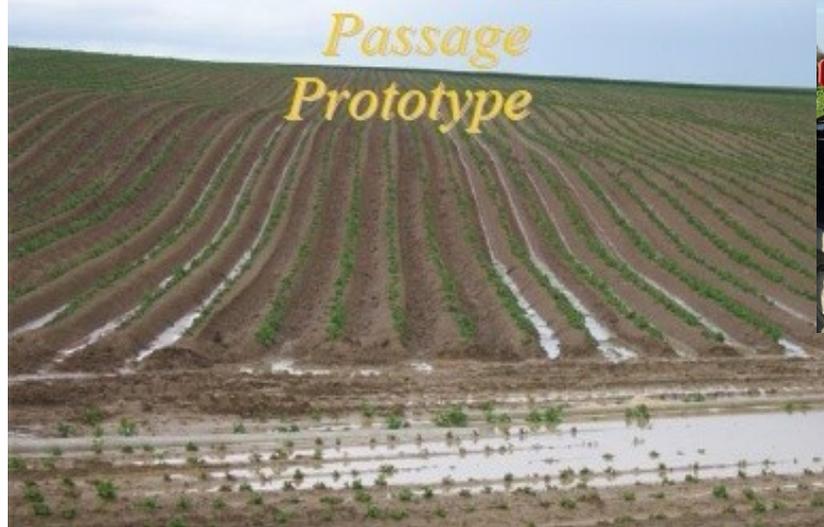
# Lutter contre l'érosion des sols

## Techniques innovantes

Stocker l'eau et ralentir les écoulements dans les parcelles



Pommes de terre



Prototype maïs



# Lutter contre l'érosion des sols

## Ralentir l'eau

Les mottes, les pailles, les plantes, l'enherbement freinent l'eau, limitent l'érosion et favorisent les dépôts de sédiments.



PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

# Lutter contre l'érosion des sols

## Réagir après les crises

Installer des obstacles temporaires dans les parcelles et en sortie de champ, reprendre les chantiers de récolte, diffuser l'eau autour des chemins,



PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

## Service Environnement



François DERANCOURT- 06.85.20.29.60  
[francois.derancourt@agriculture-npdc.fr](mailto:francois.derancourt@agriculture-npdc.fr)  
Alice DUFOSSE - 06.80.55.18.93  
[alice.dufosse@agriculture-npdc.fr](mailto:alice.dufosse@agriculture-npdc.fr)

<http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr>

# Les EPCI de l'arrondissement d'Arras

Des stratégies différenciées selon :

- les évènements,
- les compétences,
- les particularité des territoires,
- les actions déjà engagées, ...



# Erosion-Ruissellement-Coulées de boues

- Actions à court, moyen et long terme -

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois



Vaulx-Vraucourt / 24 avril 2019

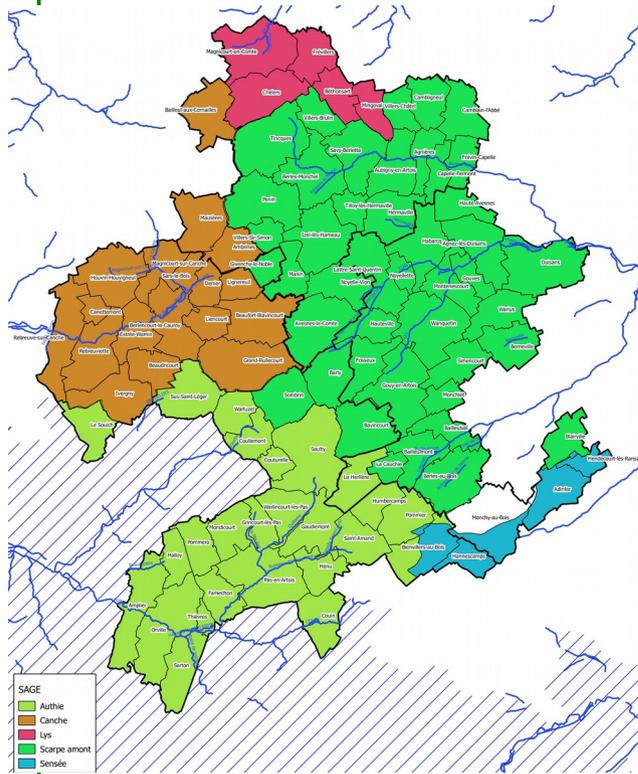


Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



**Arrondissement d'ARRAS – 24 avril 2019**

# Les Campagnes de l'Artois



## Le territoire :

- ➔ Est concerné par 5 grands bassins-versants : Lys, Canche, Authie, Scarpe-Amont, Sensée
- ➔ Est sensible sur plusieurs secteurs aux phénomènes d'érosion / ruissellement

## La Communauté de communes :

- ➔ Agit avec différents syndicats et structures qui portent des dossiers relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et aux inondations
- ➔ Accompagne les communes sur les problématiques d'érosion des sols et de ruissellement

## Les communes :

- ➔ Ont la compétence érosion des sols / ruissellement



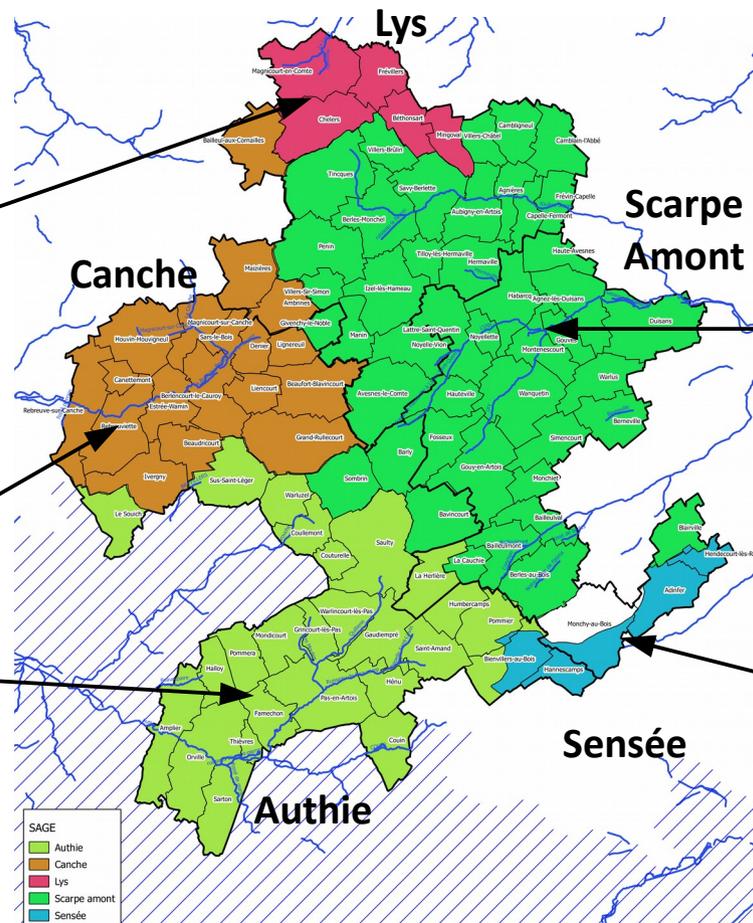
# Les Campagnes de l'Artois

## SYMSAGEL

- SAGE Lys
- PAPI Lys
- Restauration / entretien Lys et affluents



- SAGE Canche et Authie
- PAPI Canche
- Restauration et entretien : Canche et affluents Authie et affluents



- SAGE Scarpe-Amont
- Etude hydraulique et sédimentaire
- Restauration / entretien Scarpe et affluents (groupement de commandes avec la CCCA)



- SAGE Sensée



# Actions déjà menées par la CCCA sur la thématique érosion des sols / ruissellement sur l'ensemble du territoire



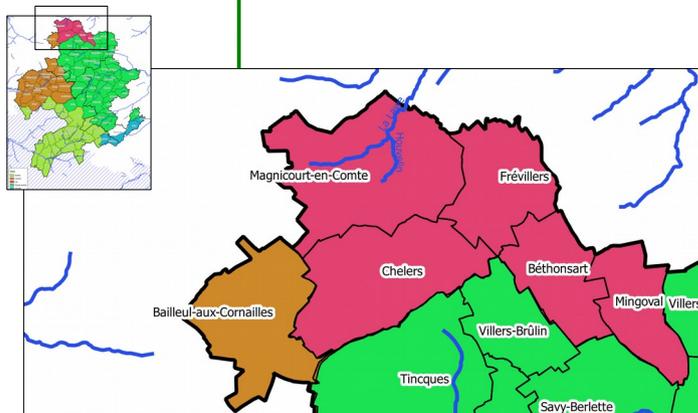
Période	Actions	Partenaires financiers	Partenaires techniques
De 2011 à 2014	Mise en place de 17 kms d'ouvrages d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées)	Agence de l'Eau Conseil Départemental	Chambre d'Agriculture Animateurs érosion du SYMSAGEL et SYMCEA CPIE Val d'Authie
2016	Elaboration de plans de gestion pour l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce	Agence de l'Eau	CPIE Villes de de l'Artois CPIE Val d'Authie Animateurs érosion du SYMSAGEL et SYMCEA
Depuis fin 2016	Entretien des ouvrages (Brigade Verte CCCA + entreprises)	Agence de l'Eau	
2018	Cartographie des axes de ruissellement et des zones inondées pour intégration dans les plans locaux d'urbanisme (PLUi)		Communes



Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



## Actions en cours sur le bassin-versant de la Lys



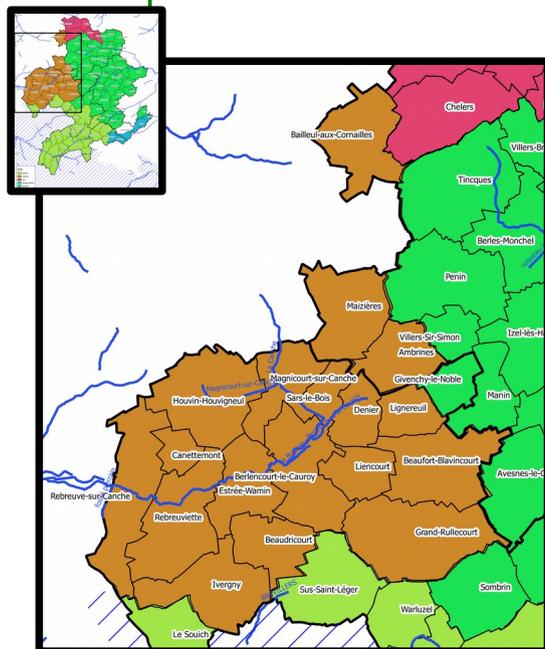
Actions	Acteurs	Rôles
Création de <b>deux ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations</b> sur les communes de Magnicourt-en-Comté (5000 m <sup>3</sup> ) et Béthonsart (11 000 m <sup>3</sup> ) dans le cadre du <b>Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) Lys</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte le PAPI</li> <li>• Est Maître d'ouvrage délégué de la CCCA pour la réalisation des ouvrages</li> </ul>
Réglementation de l'urbanisme dans le cadre du <b>Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Lawe</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhère au SYMSAGEL pour 5 communes</li> <li>• Maître d'ouvrage pour la réalisation des ouvrages</li> </ul>
	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction Départementale des Territoires et de la Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elabore le PPRi</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à l'élaboration du PPRi</li> <li>• Appliquera le règlement du PPRi dans l'instruction des actes administratifs</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent à l'élaboration du PPRi</li> </ul>



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



## Actions en cours sur le bassin-versant de la Canche



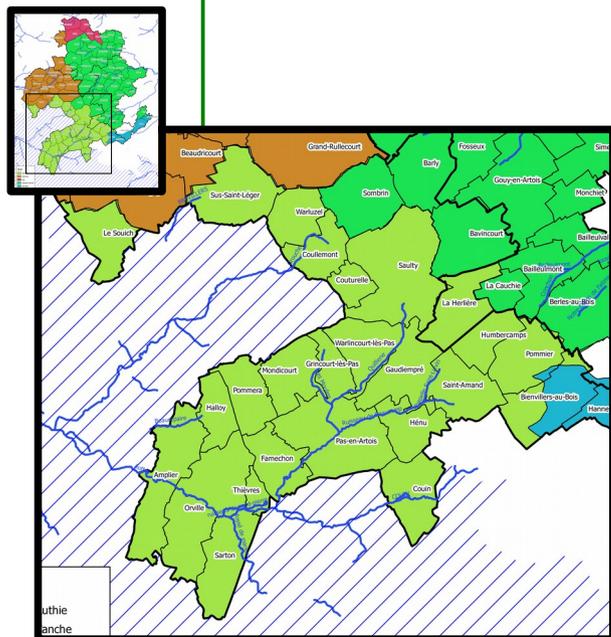
Actions	Acteurs	Rôles
Création d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations (en cours de conception) dans le cadre du <b>Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) Canche</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte le PAPI</li> </ul>
	  Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction Départementale des Territoires et de la Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhère au SYMCEA pour 18 communes sur le Bassin Versant de la Canche</li> <li>• Maître d'ouvrage pour la réalisation des éventuels ouvrages</li> </ul>
Réglementation de l'urbanisme dans le cadre du <b>Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Canche</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elabore le PPRi</li> <li>• Participe à l'élaboration du PPRi</li> <li>• Appliquera le règlement du PPRi dans l'instruction des actes administratifs</li> </ul>
	Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent à l'élaboration du PPRi</li> </ul>
Lancement d'une <b>étude hydraulique</b> sur 2 communes <i>(Beaufort-Blavincourt, Berlencourt-le-Cauroy)</i>	Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtres d'Ouvrage de l'étude</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation de l'étude</li> </ul>



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



## Actions en cours sur le bassin-versant de l'Authie



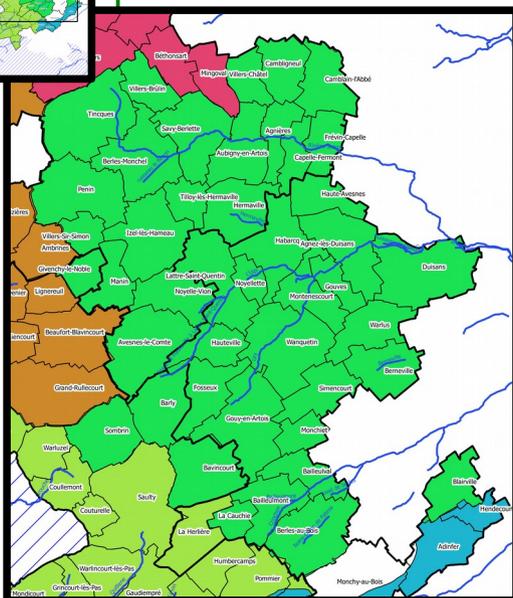
Actions	Acteurs	Rôles
Etude hydraulique engagée sur le secteur de Pas-en-Artois (en complément de l'étude AFAP)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Porte l'étude hydraulique</li> </ul>
	Commune de Pas-en-Artois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suit l'étude hydraulique</li> </ul>



Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



# Actions en cours sur le bassin-versant de la Scarpe-Amont



Actions	Acteurs	Rôles
<b>Etude hydraulique et sédimentaire</b> en cours sur l'ensemble du bassin-versant		<ul style="list-style-type: none"> <li>Porte l'étude</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Suit l'étude</li> </ul>
<b>Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'implantation de nouveaux ouvrages d'hydraulique douce</b> sur 9 communes <i>(Aubigny-en-Artois, Agnières, Cambligneul, Gouves, Montenescourt, Tincques, Villers-Brûlin, Wanquetin)</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préconise l'implantation des nouveaux ouvrages</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Est à l'initiative de l'APD</li> <li>Assiste les communes pour l'élaboration des dossiers réglementaires et de subvention</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtres d'Ouvrage pour les travaux</li> </ul>
<b>Lancement d'une étude hydraulique</b> sur 7 communes <i>(Agnières, Aubigny-en-Artois, Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves, Tincques, Villers-Brûlin)</i>	Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtres d'Ouvrage de l'étude</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation de l'étude</li> </ul>



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



# Proposition d'actions à court terme

Élaboration à l'échelle communale  
d'un **Plan Communal d'Évaluation des Risques Ruissellement (PCERR)**

=

Document qui :

Regroupe les **actions préventives** à mettre en place par les différents acteurs (communes, agriculteurs, population) et les **mesures d'urgence** pouvant être déployées lors d'un évènement pluvieux intense

Indique les **interlocuteurs** et **intervenants** pouvant déclencher les mesures préventives et d'urgence

Permet d'**agir rapidement** lors d'évènements grâce à un **plan d'action** défini avec des **mesures concrètes** à mettre en place

Trame proposée par la CCCA, à adapter au contexte local  
Délibération de la commune pour l'approbation du document



# Exemples d'actions

- Inscription au service APIC  
(Avertissement de pluies intenses à l'échelle des communes)
- Organisation de la réaction suite à l'alerte
- Contrôle des réseaux d'eau pluviale et des fossés
- Concertation agricole pour assolement sur le bassin
- Mise en place d'ouvrages provisoires de lutte contre l'érosion
- Mise en sécurité des logements « à risque »
- Diffusion d'une liste d'actions préventives à la population



# CC du Ternois

- Création de 250 haies/fascines et bandes enherbées sur le territoire sur les 3 prochains hivers à venir, portant le total à environ 1000 ouvrages d'hydraulique douce (DIG déposé cet été).
- Mission de maîtrise d'œuvre à venir visant à réaliser en 2020 et 2021 4 retenues collinaires à Lisbourg qui retiendront 24.000m<sup>3</sup> d'eau en amont de Lisbourg.



# CC du Ternois (suite)

- Mission de maîtrise d'œuvre en cours actuellement menée pour protéger les communes de Teneur, Tilly Capelle, Equirre, Bergueneuse et Gauchin Verloingt. Les travaux pourraient être réalisés en 2020 et 2021 visent à retenir 136.000m<sup>3</sup> d'eau
- Pour St Pol Sur Ternoise, des travaux pourraient être réalisés en 2020 pour retenir 2.160m<sup>3</sup> d'eau en amont d'un secteur de la commune.



# CC du Ternois (suite)

- Sur le bassin versant de Roëllecourt, des ouvrages de rétention des eaux seront réalisés en fonction des acquisitions des terrains par les communes à partir de 2020 sur une durée de 4 à 5 ans pour 17.000m<sup>3</sup>.



# CC Osartis Marquion

Un EPCI pour l'instant moins concerné  
par cet aléa

Des exemples d'action



## Requalification du lit d'un ancien cours d'eau utiliser en capacité de retention

(le Syphon) à Fresnes les Montauban



## Lutte contre l'érosion des berges sur le Trinquise à Biache Saint Vaast

Avant travaux



## Lutte contre l'érosion des berges sur le Trinquise à Biache Saint Vaast



Après travaux

## Plantation sur les berges du Trinquise à Biache Saint Vaast



# Trame verte et bleue PELVES



# BELLONNE TORTEQUESNE Plantation réalisée par un agriculteur



23/11/2013

# CC Sud Artois : Plan d'action

**En cours : Etude hydraulique et hydrologique avec propositions d'aménagements sur le bassin versant du cours d'eau « l'Hirondelle »**

*Réalisation d'une étude sur le bassin versant du cours d'eau « Hirondelle » (environ 4 170 ha notamment sur les communes de Beugny, Frémicourt, Morchies, Noreuil et Vaulx-Vraucourt). Le cours d'eau traverse les communes de Vaulx-Vraucourt et Noreuil pour ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois.*



# CC Sud Artois : Plan d'action (suite)

**Décidé lors de l'Assemblée Générale du 07 mars 2019 : Lancement d'une étude hydraulique sur l'ensemble du territoire communautaire**

*Cette étude concerne les différents bassins versants du territoire communautaire permettant d'identifier les différentes problématiques liées au ruissellement et à l'érosion des sols et de mettre en œuvre des techniques alternatives de gestion de ces phénomènes érosifs..*



# CC Sud Artois : Plan d'action (suite)

**Inscription de ces missions d'ingénierie dans 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de Bassin Artois Picardie qui prévoit des aides en matière de travaux et notamment de travaux d'hydraulique douce (études + travaux)**



# CC Sud Artois : Plan d'action (suite)

## En cours : Accompagnement du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Villes de l'Artois à la démarche de réflexion

*Durant l'année 2019, la Communauté de Communes a choisi la DDmarche® pour s'engager dans la construction d'un développement durable intercommunal, autour de la problématique de l'érosion des sols et du ruissellement. Elle sera accompagnée par le CPIE et d'un stagiaire Master 2 d'avril à septembre 2019.*



# CC Sud Artois : Plan d'action (suite)

**En cours : Évaluation des études réalisées ces 10 dernières années en vue de leur reprise et leur requalification pour l'étude globale à l'échelle du territoire communautaire**

*Sont particulièrement visées une étude réalisée en 2009-2010 par le SETA (Syndicat d'Etudes Techniques Agricoles) de Bapaume sur les 26 communes du secteur de Bapaume, une étude réalisée en amont de Saint-Léger mais restreinte aux communes de Saint-Léger, de Mory et d'Ervillers, les études de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais qui les rend accessibles par la plateforme Ruissol.*



# CC Sud Artois : Plan d'action (suite)

**En cours : Réflexion à l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde et à la mise à jour de ceux des communes d'Ecoust-Saint-Mein et de Saint-Léger respectivement arrêtés en 2006 et 2009**



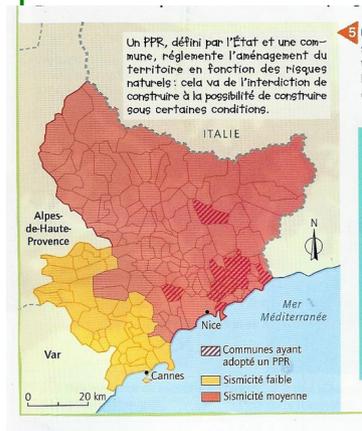
# L'État en appui des élus

- l'État intervient dans les 4 piliers de la gestion du risque d'inondation :
  - La prévention,
  - l'information
  - La gestion de crise
  - La protection
- La reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle
- Les dispositifs financiers pour aider les collectivités

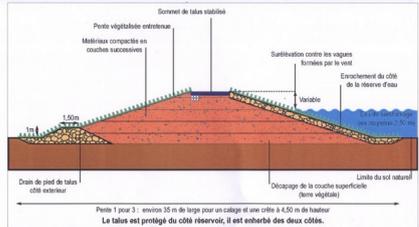


# LA PREVENTION

Limiter l'exposition des personnes et des biens dans les zones soumises au phénomène



## Solution de base pour la construction des digues



# LA PROTECTION

Limiter les conséquences d'un phénomène sur les biens et les personnes



# L'INFORMATION

Informier et responsabiliser le citoyen face aux risques, développer la culture du risque



Une approche globale Par territoire

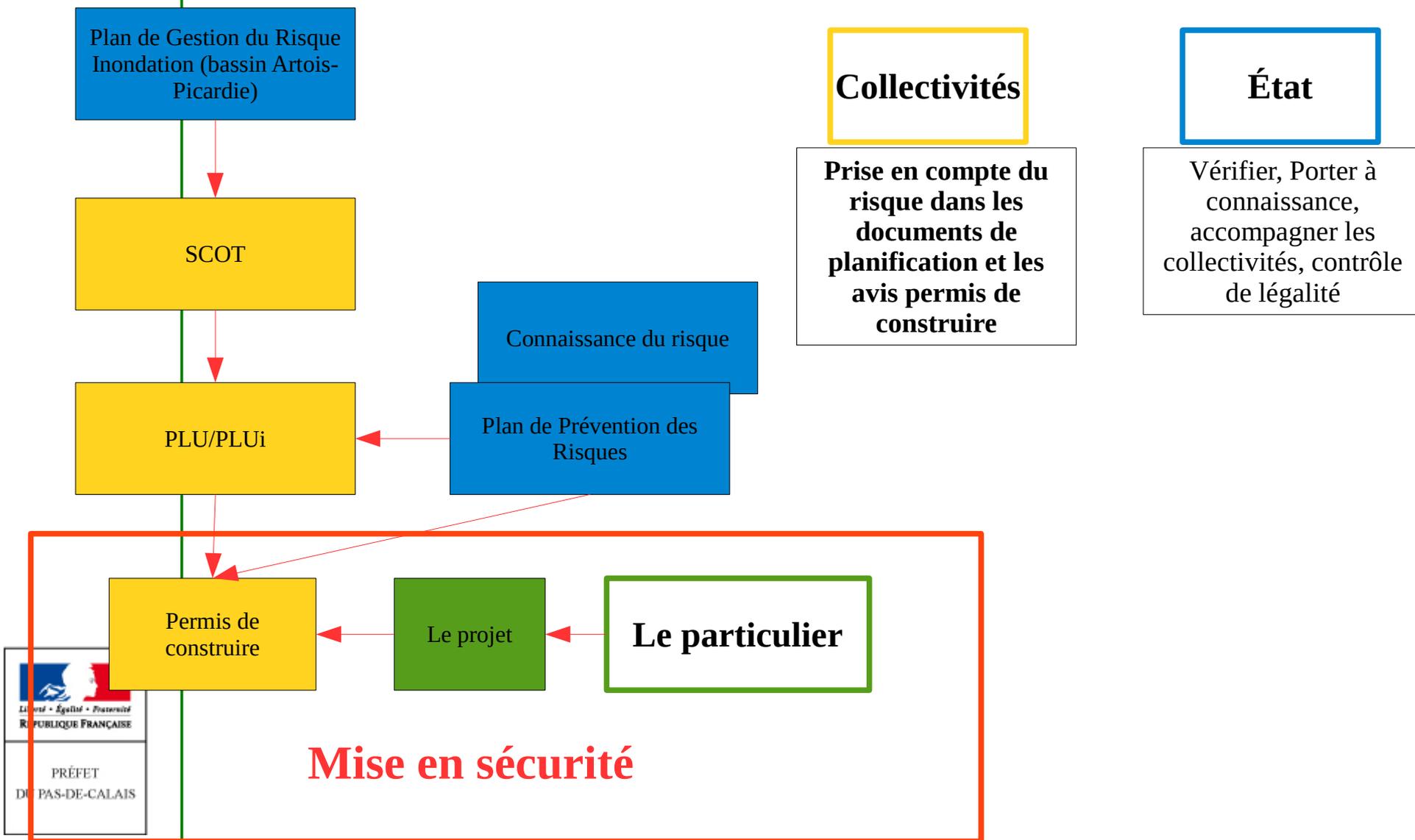


# LA GESTION DE CRISE

Se préparer, rendre les secours, l'évacuation des personnes et la gestion des phénomènes les plus efficaces possibles

# La prévention

La finalité est de prendre en compte le risque dans l'aménagement pour éviter d'augmenter le risque sur l'ensemble du territoire

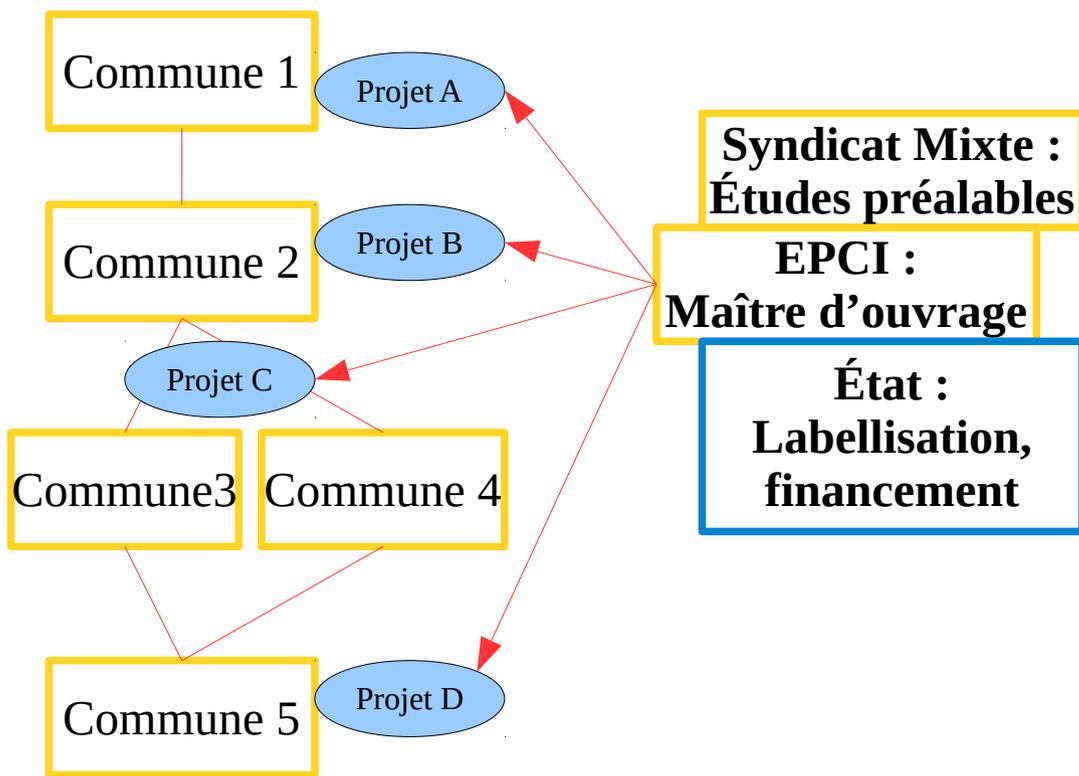


# La protection

La finalité est de limiter l'impact de l'inondation sur le territoire

Amont

Cours  
d'eau



## PAPI

Programme d'Action  
et de Prévention des  
Inondations  
*(la protection n'est qu'un  
des volets du cadre d'action  
des PAPI)*

**Seul cadre garantissant le  
financement et la solidarité  
amont-aval :**

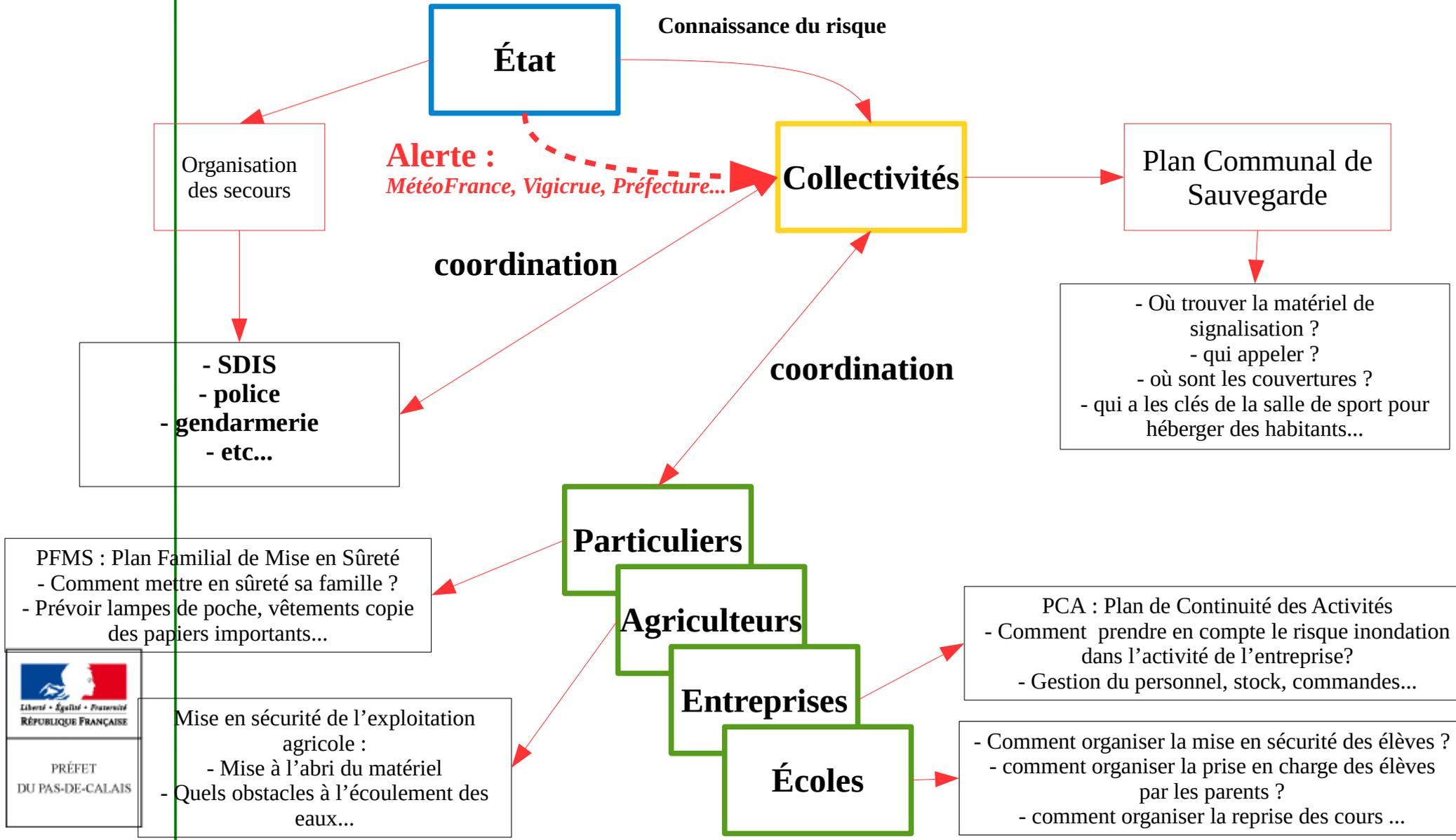
Un projet B à dans une  
commune ne doit pas avoir  
pour effet d'augmenter le  
risque dans les communes en  
aval

*Endiguer pour sauvegarder un quartier  
implique de trouver une solution pour  
retenir le volume d'eau qui aurait inondé  
ce même quartier*



# La gestion de crise

En amont, la finalité est d'anticiper ce qui peut l'être : des solutions pragmatiques pour gagner en efficacité au moment de la crise



PFMS : Plan Familial de Mise en Sûreté  
- Comment mettre en sûreté sa famille ?  
- Prévoir lampes de poche, vêtements copie des papiers importants...



Mise en sécurité de l'exploitation agricole :  
- Mise à l'abri du matériel  
- Quels obstacles à l'écoulement des eaux...

**Particuliers**

**Agriculteurs**

**Entreprises**

**Écoles**

PCA : Plan de Continuité des Activités  
- Comment prendre en compte le risque inondation dans l'activité de l'entreprise?  
- Gestion du personnel, stock, commandes...

- Comment organiser la mise en sécurité des élèves ?  
- comment organiser la prise en charge des élèves par les parents ?  
- comment organiser la reprise des cours ...

# La solidarité nationale pour les biens assurables :

La reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle :

sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises».

Les effets des catastrophes naturelles sont donc susceptibles d'être couverts par une indemnisation au titre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle s'ils ne sont pas garantis par les règles classiques d'assurance, et s'ils sont provoqués par les événements naturels suivants :

- inondations (cours d'eau sortant de leur lit),
- **les ruissellements d'eaux, de boue** ou de lave,
- les glissements et effondrements de terrain,
- les mouvements de terrains argileux suite à une sécheresse exceptionnelle,
- les avalanches et coulées de neige,
- les phénomènes cyclonique.

Les communes touchées demandent une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette requête remonte jusqu'au Gouvernement, seule habilité à reconnaître cette situation. Il le fait par un arrêté interministériel qui paraît au Journal Officiel et qui **va permettre aux victimes d'être indemnisées par leur assurance.**



# L'État, financeur :

## - la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement :

lorsque les biens des collectivités territoriales ont été détériorés par des événements climatiques ou géologiques de grande ampleur, l'Etat peut indemniser une partie des travaux nécessaires à leur reconstruction à l'identique.

En 2016, 15 collectivités ont perçu 362 673 euros

En 2018, 11 collectivités ont perçu 197 187 euros

## - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR):

La lutte contre les inondations et la préservation environnementale font partie des priorités 1 des opérations éligibles et bénéficient d'un taux de subvention de 35 %. Depuis 2016, 197 787 euros de subventions au titre de la DETR ont été accordées pour un montant de travaux de 565 106 euros.

## - le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence :

Le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) est un fonds géré par le ministère de l'Intérieur, mobilisable en cas de catastrophe naturelle. Il permet d'attribuer une subvention aux collectivités qui ont pris en charge l'hébergement d'urgence ou le relogement temporaire de personnes occupant des locaux qui présentent un danger pour leur santé ou leur sécurité.

Cet hébergement d'urgence ou relogement temporaire s'applique pour des sinistrés qui ont été évacués de leur logement vers des hôtels, ou des gîtes, etc. suite à une inondation. Le FARU permet d'accorder des aides financières aux communes (subvention qui peut couvrir 100 % du coût TTC de l'hébergement, hors frais de bouche), dans la limite de 6 mois d'hébergement.



**- le FCTVA :** les dépenses réelles d'investissement réalisées par les bénéficiaires du FCTVA et visant à réparer les dommages directement causés par des intempéries exceptionnelles reconnues par décret, et situés dans des communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle, ouvrent droit à des attributions du fonds l'année au cours de laquelle le règlement des travaux est intervenu.

# Actions des maires

Le maire intervient également dans les 4 piliers de la gestion du risque d'inondation :

- La prévention via l'urbanisme, la vigilance, ....
- l'information : DICRIM, l'alerte,...
- La gestion de crise avec en amont le plan communal de sauvegarde
- La protection en lien avec les EPCI et les syndicats mixtes en charge des SAGE et AMO



# Le Conseil Départemental

- La voirie
- L'aménagement foncier agricole et forestier
  - notamment l'objectif : contribuer à la prévention des risques naturels, lutter contre les inondations et l'érosion des sols,
  - Prise en compte de l'impact environnemental
  - Réserve foncière, ...
- Le financement en lien avec l'Agence de l'Eau des missions conseils et accompagnement Érosion de la Chambre d'Agriculture au bénéfice des collectivités
- Le financement via le FARDA des projets de lutte contre les inondations et l'érosion des sols en hydraulique douce ( au taux 20%) en complément et selon les mêmes modalités d'instruction que celles de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Le SDIS



# Actions des particuliers

- Éviter l'exposition des biens lors de la construction : observer le bâti ancien (hauteur de marche par ex), axe de ruissellement, hauteur du plancher par rapport au terrain naturel, entrée du sous-sol par rapport à la voirie...) :
- Infiltrer les eaux pluviales à la parcelle,
- Limiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces,
- Pour les riverains de cours d'eau et de fossés : assurer leur entretien, ne pas empiéter sur le lit, ...
- Faire des travaux de réduction de la vulnérabilité des biens les plus exposés : Prévoir des bâtards d'eau, des matériaux, créer des seuils, etc ...



# Bruno DUVERGÉ, Député du Pas-de-Calais

- Les enjeux législatifs de la multiplication des inondations
- Enquête du Président du Groupe d'études : Inondations, Risques Naturels et Calamités Agricoles de l'Assemblée Nationale (Vaulx-Vraucourt, Villers-Brûlin, Ramecourt )
- Soutiens à l'action collective des acteurs du territoire



# Et si on construisait ensemble des plans d'action par bassin versant ?

- Qu'est ce que je peux faire à mon niveau à CT, MT, LT ? Moi agriculteur, Moi particulier, Moi gestionnaire de voirie, Moi élu
- Quels sont les dysfonctionnements hydrauliques que j'ai pu observer ?
- Des propositions concrètes ?

Vous avez la parole !!!



# Merci de votre attention

